LE REVEIL MUTUALISTE

Nouvelle loi des Sociétés de Secours mutuels

D'importantes modifications viennent d'être apportées à la charte de 1898

L'« Officiel » du 29 Décembre dernier a promulgué la nouvelle loi modifiant celle du 1er Avril 1898 relative aux Sociétés de secours mutuels. En voici la teneur :

LES ŒUVRES DE PROPHYLAXIE

L'article 8 de la loi d'Avril 1898 est complété comme suit :

« Il peut être établi entre les Sociétés de secours mutuels des unions ayant pour objet la création de maisons de la mutualité, de dispensaires d'hygiène sociale, de préventoria, de sanatoria, de cliniques chirurgicales et obstétricales, de maisons maternelles, de consultations prénatales de consultations de nourrissons, de gouttes de lait et, en général, de toutes œuvres de prophylaxie et d'hygiène. »

LES PENSIONS ET PLACEMENTS

L'article 12 de loi du 1er avril 1898 est modifié comme suit :

« Les secours, pensions, contrats d'assurance, livrets et généralement toutes sommes et tous titres à remettre par les sociétés de secours mutuels à leurs membres participants sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 1.080 fr. par an pour les rentes et de 9.000 fr. pour le capitaux assurés. »

Le paragraphe 1er de l'article 20 de la loi du 1er Avril 1898 est modifié comme suit :

« Les placements des sociétés de secours mutuels approuvées peuvent être effectués :

« 1° En dépôt aux caisses d'épargne, à la caisse des dépôts et consignations, en rentes sur l'Etat, bons du Trésor ou autres valeurs créées ou garanties par l'Etat, en obligations des départements et des communes, du Crédit foncier de France ou des compagnies françaises de chemin de fer qui ont une garantie d'intérêts de l'Etat :

« 2° Jusqu'à concurrence d'un tiers :

« a) En prêts aux sociétés de secours mutuels ou unions des sociétés de secours mutuels se proposant la réalisation des œuvres déterminées à l'article 8 et, sous réserve d'une autorisation du ministre chargé de la prévoyance sociale, en actions ou obligations de toutes sociétés constituées en vue de la création des mêmes œuvres ;

« b) En prêts hypothécaires individuels sur les habitations à bon marché ou jardins ouvriers en faveur de leurs membres rentrant dans la catégorie des personnes peu fortunées visées par la loi du 5 décembre 1922 sur les habitations à bon marché et la petite propriété ;

c) En obligations ou en actions de sociétés approuvées d'habitations à bon marché, de crédit immobilier de bains-douches ou de jardins ouvriers, pourvu que les actions acquises soient entièrement libérées et ne dépassent pas les deux tiers du capital social et sous réserve que les sociétés visées aient obtenu de l'Etat, dans les conditions prévues par la loi du 5 décembre 1922, soit un prêt à tarif réduit, soit une subvention ;

« d) En acquisition de terrains à reboiser ou de forêts existantes, après avis favorable du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels ;

« e) En toutes valeurs reçues en garantie par la Banque de France, ainsi qu'en première hypothèque sur la propriété urbaine bâtie en France, jusqu'à concurrence d'un montant global de 50 p. 100 de la valeur de l'immeuble.

« En ce qui concerne les placements prévus aux alinéas a, b, c, d et e ci-dessus, le taux d'intérêt stipulé doit être au moins égal au taux d'intérêt prévu par la loi pour les fonds déposés par les sociétés en compte courant à la caisse des dépôts et consignations.

« Les sociétés devront réclamer le bénéfice de la disposition qui précède avant le 1er janvier 1929. »

LES SUBVENTIONS DE L'ETAT

L'article 28 de la loi du 1er Avril 1898 est modifié comme suit :

« Les sociétés de secours mutuels qui accordent à leurs membres ou à quelques-uns seulement des indemnités moyennes supérieures à 15 fr. par jour, des allocations annuelles ou des pensions supérieures à 1.080 fr. et des capitaux, en cas de vie ou de décès, supérieurs à 9.000 fr., ne participent pas aux subventions de l'Etat et ne bénéficient ni du taux spécial d'intérêt fixé par la présente loi, ni des avantages accordés par cette dernière loi sous forme de remise de droits d'enregistrement et de frais de justice.

« Les maxima ainsi fixés ne s'appliqueront pas aux organismes mutualistes ayant créé une caisse autonome dans les conditions prévues à l'article 27 ci-dessus. Ces organismes pourront servir à leurs membres des pensions de retraite atteignant 6.000 fr. et leur constituer des capitaux en cas de vie ou de décès jusqu'à concurrenec de 36.000 fr. Toutefois, les subventions de l'Etat ne leur seront accordées que dans la limite des chiffres fixés au paragraphe précédent, en ce qui concerne les capitaux en cas de vie ou de décès ; elles cesseront, d'autre part, d'être dues pour les versements de retraite, lorsque le montant total de ces derniers aura atteint la somme nécessaire à la constitution d'une pension de 1.080 fr.

« Les sociétaires qui s'affilieront à plusieurs sociétés, en vue de se constituer des pensions ou allocations de retraite ou des capitaux en cas de vie ou de décès excédant les maxima prévus au paragraphe 1er du présent article, seront exclus des sociétés de secours mutuels dont ils font partie, sous peine pour ces dernières de perdre les avantages concédés par la présente loi.

« Il en sera de même pour ceux qui adhèreront à plusieurs caisses autonomes, dans le but de se constituer une pension de retraite supérieure à 6.000 fr. ou des capitaux en cas de vie ou de décès dépassant 36.000 fr., soit seulement de bénéficier des subventions de l'Etat au delà des limites fixées au paragraphe 2 du présent article. »

Les Assurances Sociales et la Mutualité

Dans son rapport à l'assemblée générale de la Fédération nationale, tenue ces jours derniers à Paris, le secrétaire général a précisé en ces termes l'attitude de la Mutualité française relativement aux Assurances sociales :

« Le projet de loi sur les Assurances sociales a été voté par le Sénat le 7 Juillet dernier et il le sera sans doute également par la Chambre avant la fin de la présente législature, de sorte que nous pouvons en envisager l'application à partir de 1930

» Cette loi pourrait avoir de graves conséquences pour l'avenir de nos Sociétés et de nos Unions départementales si nous ne leur fixions dès maintenant la position qu'elles doivent prendre.

» Il n'y a, en effet, plus un instant à perdre, car il semble bien que le texte voté par le Sénat ne subira aucune modification. la Chambre paraissant désireuse de ne rien faire qui soit de nature à retarder l'application de la loi, et c'est dans cette hypothèse que nous devons nous placer

« Nous serions donc d'avis, bien qu'il nous en coûte dans une certaine mesure, de renoncer aux améliorations qu'il nous aurait plu de demander à la Chambre, afin que la Mutualité ne puisse être soupçonnée de vouloir faire échec à cette loi dont elle n'a cessé de réclamer l'application, en dépit de certaines lacunes ou de certaines innovations dont elle pourrait avoir à souffrir. Nous espérons bien qu'à la lumière de l'expérience, les satisfactions auxquelles nous pouvons encore prétendre, nous seront données, car nous n'entendons rien abandonner de ce que nous considérons être de l'intérêt des assurés et de la loi elle-même.

« Nous ne faisons à cet égard qu'une seule réserve à savoir que si, au cours de la discussion qui s'ouvrira devant la Chambre, celle-ci était amenée à modifier le texte du Sénat, nous n'aurions plus de raison de ne pas faire soutenir nos propres amendements. »

L'action bienfaisante de la Société des Voyageurs et Employés

Le 25 Décembre, la Société des Voyageurs de Commerce et Employés du Nord de la France a tenu son assemblée générale à son siège : Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

Dirigée par son sympathique président M. Victor Degouy, et par un Conseil d'administration d'élite, cette Société doit être citée en exemple parmi les nombreuses organisations de prévoyance que compte notre région.

Son effectif au 30 novembre dernier était de 4.666 membres et son capital, à cette même date, s'élevait à la somme de 1.383.000 francs.

Il serait superflu de signaler à nouveau jusqu'où s'étend la vitalité de ce beau groupement, déjà suffisamment connu. Aussi nous laisserons à l'éloquence des chiffres le soin d'en démontrer toute l'action bienfaisante.

Qu'il nous suffise donc de rappeler qu'au cours de l'exercice écoulé la Société des Voyageurs et Employés a distribué :

Indemnités de maladie, 40.113 fr.; indemnités au décès, 41.100 fr.; pensions à ses membres âgés, 68.302 fr. 50; primes à la natalité, 14.750 fr.; secours extraordinaires, 1.680 fr.

Soit au total : 165.945 fr. 50.

Ces chiffres, ajoutés à ceux des indemnités diverses payées depuis la fondation de ce groupement portent à la somme impressionnante de 2.638.678 francs la totalité des secours qu'il a distribués.

Sa brillante situation financière lui permet, en outre, de ne jamais abandonner ses membres dans le besoin. Nous signalerons, comme seule preuve, qu'un de ses sociétaire émarge au budget-maladie, depuis 28 années sans interruption. Peut-on donner plus noble et plus effective démonstration de la sécurité qu'offre à ses membres cette merveilleuse Société ?

Au jour où chacun reconnait la nécessité de se prémunir contre les risques d'une vie rendue plus difficile par les circonstances actuelles, il nous est apparu comme un impérieux devoir de signaler l'œuvre de cette organisation et aussi et surtout de l'en féliciter.

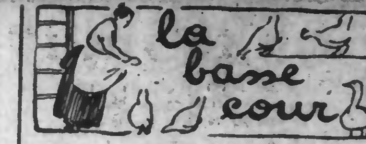

L'avoine germée comme nourriture verte pour les volailles

« Sans nourriture verte succulente dans la ration, comme sans viande, il n'y a pas de production régulière d'œufs possible, ni de ponte précoce, ni de ponte prolongée. »

Ainsi parle M. Charon, ingénieur agricole, qui est l'auteur d'une étude que tous les aviculteurs connaissent : « Poules qui pondent et Poules qui paient », et dont ils ont fait leur livre de chevet.

M. Charon pose quelques questions et les résoud : « A quel moment les oiseaux sauvages pondent-ils ? — Quand l'herbe pousse. «

A quelle époque les instincts génésiques sont-ils surexcités chez les animaux ? — Au printemps, l'herbe tendre, les fleurs sont parmi ces mille pièges cachés que tend la nature aux espèces animales, en vue de la reproduction.

C'est que la vie trouve un stimulant puissant dans le suc des plantes jeunes. Ce fait, constaté depuis longtemps, vient d'être éclairé par la découverte des vitamines.

Or, les vitamines sont abondantes, actives et efficaces dans les éléments herbacés jeunes, ce qui explique qu'ils soient indispensables en toute saison à la bonne production de l'œuf.

L'hiver les herbes jeunes peuvent être remplacées par des choux des épinards, des salades, des betteraves, navets, etc... Les feuilles sèches de trèfle, luzerne dans les pâtées sont aussi excellentes. Les Américains donnent de l'avoine germée qui est certainement une des meilleures nourritures succulentes.

Voici comment on la prépare :

On trempe deux litres et demi d'avoine dans un seau d'eau pendant 24 heures, on place l'avoine dans une pièce à température douce : au bout de 3 à 5 jours, on obtient une germination régulière. On peut aussi l'enfouir dans un endroit ensoleillé que l'on retourne. Au bout de 4 à 5 jours, il y aura des racines et tiges tendres que les volailles se disputeront.

L'avoine germée prend plus de volume en germant, mais n'augmente pas la quantité de matières utiles : celles-ci deviennent simplement plus appétissantes et plus digestibles. La germination est en quelque sorte une digestion anticipée et elle procure aux volailles les vitamines dont l'action est si précieuse sur la santé, partant sur la ponte.

L'AMATEUR.

ECHOS ET INFORMATIONS

UNE GRÈVE DE CONSOMMATEURS

Nous lisions dernièrement qu'à Wichita (Etats-Unis) les ménagères devant les prétentions exorbitantes des bouchers, firent la grève de la viande.

Les bouchers capitulèrent.

En somme, la grève des consommateurs est un droit que l'on ne saurait leur contester, mais pas toujours facile à appliquer.

LA PROFESSION DE COMMERÇANT EST LUCRATIVE

Elle le fut de tout temps, puisque l'économiste Fourier écrivait il y a une centaine d'années :

« Le commerce, c'est l'art d'acheter 3 francs ce qui en vaut 6, et de vendre 6 francs ce qui en vaut 3... »

Heureux commerçants !...

GARE AU DOROPHORA

Les agriculteurs connaissent de réputation ce dangereux insecte qui dévaste chaque année les cultures de pommes de terre du Sud-Ouest de la France. La découverte de nouveaux foyers dans la Haute-Vienne montre que l'insecte gagne de nouveaux territoires.

Le docteur Feytaud, qui dirige la lutte contre le parasiste, rappelle qu'avec une bonne organisation et de la vigilance on peut le détruire d'une façon certaine.

LE LAPIN, ANIMAL NUISIBLE

Jeannot lapin est prolifique et nombreuses sont ses portées. Importé dans certains pays d'Australie, il s'y est tellement multiplié qu'il est devenu un huitième fléau à ajouter aux sept plaies légendaires d'Egypte.

UNE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE RÉGLEMENTE LE COMMERCE des FROMAGES

Le décret du 7 octobre 1927, qui réglemente le commerce des fromages, a pour objet de fixer les conditions de vente des fromages — double-crème, gras, etc., — et d'édicter les mesures propres à garantir l'acheteur contre les tromperies sur l'origine géographique des produits mis en vente.

Ce décret n'entrera en application que le 17 avril 1928, c'est-à-dire six mois après sa parution au « Journal officiel ».

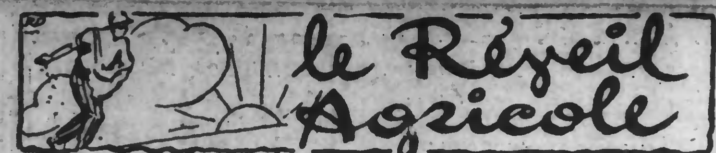

Comment alimenter les vaches laitières

Nombre d'éleveurs ne sont pas toujours bien pénétrés de la nécessité de fournir à leurs animaux des aliments sains et suffisamment riches. Il en résulte des troubles digestifs qui font baisser fortement la production laitière.

« Si bien nourrir coûte cher mal nourrir coûte encore plus cher ». Et, comme l'a formulé le célèbre physiologiste Zipperlin, « l'amélioration des animaux est dans l'abondance de la nourriture. »

Si on dépense son avoir en achats d'animaux, avant d'avoir pourvu à leur nourriture, on ne fait rien qui vaille. Il est démontré, en effet, que l'on obtient toujours plus de produits en travail, viande lait, fumiers de dix animaux bien alimentés que de vingt mal entretenus En outre, il y a moins de soins à donner moins de risques à courir moins de capitaux engagés. Et lorsqu'on doit réformer une bête, si elle est en bon état, on en retire un meilleur prix.

L'animal bien alimenté, d'une façon régulière est bien portant : il n'est sujet ni aux maladies, ni aux accidents de météorisation qui se produisent fréquemment chez les animaux affamés.

Pour ce qui concerne spécialement la vache laitière, voici quelques conseils très judicieux donnés par l'Association des éleveurs d'Alsace-Lorraine :

« La vache laitière doit recevoir une alimentation assez azotée. Pendant la gestation, le régime nutritif sera abondant et comprendra des aliments phosphatés : le veau sera, par suite, solidement constitué, plus précoce, et la mère plus apte à donner du lait. La vache, insuffisamment nourrie, avant le vêlage, s'épuise vite et tarit de bonne heure. Au cours de la lactation, on doit distribuer une nourriture riche, afin d'avoir une production laitière abondante et un animal toujours en bon état.

« Il faut aussi veiller à la régularité de l'alimentation : les à-coups sont mauvais ; après une période d'insuffisance, il est tout à fait impossible de relever la production laitière.

« Les rations doivent comporter beaucoup d'eau, sous forme de buvées, de préparations pâteuses semi-liquides, de façon à favoriser l'élaboration du lait. Quel que soit le but poursuivi, vente du lait fabrication du beurre ou du fromage il est essentiel de rechercher un lait de bonne qualité : c'est à la fois honnête et profitable.

« Enfin, on parviendra à obtenir le lait au plus bas prix possible par l'établissement de rations composées d'aliments donnant les éléments nutritifs au meilleur marché. »

QUELQUES EXEMPLES DE RATIONS D'HIVER

Les formules de rations sont fort nombreuses : elles varient avec les aliments dont on dispose. On les compose selon les exigences du moment, en se basant sur les principes suivants : leur volume doit être suffisant pour bien remplir la panse leur poids calculé en matières sèches, doit être au moins égal à 2.50 % du poids vif de l'animal, et la relation nutritive, c'est-à-dire le rapport entre les matières azotées digestibles et les matières non azotées — hydrates de carbure et graisse — digestibles, ne doit pas trop s'éloigner de la relation 1/5.

La vache laitière doit trouver dans sa ration tous les éléments qui se trouvent dans le lait et ceux propres à la réparation des dépenses de son propre organisme.

D'après M. Dechambre, la ration d'une femelle de 500 kilos donnant 10 litres de lait, doit contenir environ 900 à 1.200 grammes de matières azotées 350 grammes de matières grasses et 7 à 8 kilos de matières hydro-carbonées. Si l'éleveur dispose de pulpes, de menues pailles, de luzerne, d'avoine de paille, quelles quantités de chacun de ces aliments devra-t-il distribuer à son troupeau ?

Nombre de praticiens donnent à leurs laitières 5 kilos de luzerne, 0 k. 5 de balles, 30 kilos de pulpes, 1 kilo d'avoine et 5 kilos de paille d'avoine.

Si l'on se reporte aux tables de rationnement de Mallèvre, on constate que la teneur en éléments nutritifs de cette ration présente des écarts avec les chiffres donnés par M. Dechambre, pour ce qui concerne les matières azotées et les matières grasses.

En remplaçant l'avoir par un k. 500 de tourteau d'arachide et palmiste, par moitié, on apporte la matière azotée manquante : il y aura moins d'hydrocarbonés, mais l'excédent de graisse vient en compensation et la relation nutritive est suffisamment étroite.

Voici une seconde ration avec mélasse, recommandable également : 2 kilos foin de trèfle, 40 kilos pulpes de sucrerie, 3 kilos paille d'avoine, 1 kilo tourteau de coton et 2 kilos de mélasse. La valeur de la mélasse n'est pas inférieure à celle des grains de céréales.

Il est presque inutile de dire que l'on a toujours avantage à laisser la vache laitière manger à satiété, en augmentant les quantités ci-dessus si elles ne suffisent à satisfaire son appétit. Sauf cependant pour la mélasse qui présente des inconvénients que nous avons signalés précédemment.

LABOR.

LES ENGRAIS EN HOLLANDE

A égalité de surface, les agriculteurs hollandais utilisent trois fois plus d'engrais phosphatés et quinze fois plus d'engrais potassiques que les nôtres.

Comment utiliser nos produits

Beignets de celeri. — Deux pieds de céleri, eau salée. Pour la pâte à frire : 50 grammes de farine, 2 grammes de sel fin, une cuillerée à bouche d'huile d'olive, une cuillerée à bouche d'eau tiède, un blanc d'œuf, friture.

Epluchez les céleris en supprimant les branches vertes et en rognant l'extrémité des longues tiges. Lavez à l'eau fraîche, salée en détachant chaque branche. Epongez sur un linge. Coupez les branches en morceau de 8 à 10 centimètres de longueur. Jetez-les dans l'eau bouillante salée et faites reprendre l'ébullition, couvrez laissez bouillir sur feu modéré, pendant trois quarts d'heure à une heure. Il faut que les céleris soient très tendres.

Préparez la pâte à frire en délayant la farine avec l'eau tiède et l'huile d'olive ; salez. Il faut que la pâte puisse recouvrir le dos de la spatule. Laissez reposer sous couvert d'un linge et dans un endroit chaud. Egouttez les céleris sur un linge. Battez le blanc en neige et ajoutez-le à la pâte. Trempez chaque morceau de céleri dans la pâte et plongez-le dans la friture chaude, où vous le ferez frire pendant cinq ou six minutes. Egouttez et servez chaud.

Abatis de volaille au riz. — Abatis de volaille, deux gros oignons, bouillon, bouquet garni, 200 grammes de riz, beurre.

Faites revenir le abatis ; ajoutez deux gros oignons hachés et, quand le tout est bien coloré, mouillez avec bouillon ou eau : assaisonnez, ajoutez un bouquet garni et cuire pendant vingt minutes pour ceux de dinde ou d'oie. A ce moment ajoutez 200 grammes de riz, que vous aurez fait au préalable légèrement revenir au beurre. Donnez encore vingt à vingt-cinq minutes de cuisson et servez.

Œufs aux anchois. — Quatre œufs durs, quatre anchois beurre.

Faites cuire quatre œufs durs, coupez-les en deux dans le sens de la longueur et dressez-en les blancs sur un plat. Prenez un anchois pour chaque œuf, ôtez-en la tête et l'arête du milieu. Hachez-les très fins, mêlez bien avec les jaunes, que vous écraserez. Mettez cette farce dans un poêlon où vous aurez fait fondre un bon morceau de beurre. Retournez la farce de manière qu'elle soit bien imbibée de beurre. Garnissez de cette préparation le creux de vos blancs d'œufs et servez chaud.

Crème renversée au caramel. — 60 grammes de sucre en poudre, un quart de litre de lait, un œuf entier, deux jaunes d'œuf, vanille.

Battez dans une terrine les œufs, les jaunes et le sucre, et quand le mélange est bien homogène versez le lait bouillant dans lequel vous avez fait infuser la vanille. Laissez reposer quelques minutes. Enlevez l'écume qui s'est posée dessus et qui serait tout de suite brûlée dans le four, puis versez cette crème au travers d'une passoire, dans un moule de forme quelconque que vous aurez préalablement enduit de sucre caramel. Faites pocher au bain-marie sans bouillir dans le four, jusqu'à ce que sous la pression des doigts la crème offre une légère résistance. Vous pouvez d'ailleurs sonder la crème comme les gâteaux, avec un couteau qui doit ressortir bien sec. Laissez bien refroidir la crème avant de démouler.

Soufflé au jambon. — 30 grammes de farine, 20 grammes de beurre un quart de litre de lait, 150 grammes de jambon d'York 50 grammes de beurre, quatre œufs.

Préparez un roux blond avec 30 grammes de farine et 30 grammes de beurre que vous délayez avec un quart de litre de lait, et faites lier sur le feu. Ensuite, servez-vous de cette béchamelle pour vous aider à piler finement 120 grammes de jambon d'York cuit puis passez le tout au travers d'un tamis métallique ou d'une passoire très fine. Incorporez à cette purée 50 grammes de beurre fondu en crème, quatre jaunes d'œufs et quatre blancs battus en neige bien ferme. Assaisonnez alors l'appareil, auquel vous ajoutez 30 grammes de jambon d'York cuit, coupé en petits dés préalablement mariné dans du cognac. Versez l'appareil dans une timbale beurrée et faite cuire au bain-marie pendant vingt-cinq minutes.

Dragées aux algues marines

le plus énergique des dépuratifs, fait merveille dans toutes les altérations du sang et maladie de la peau ; Eczéma, démangeaisons, prurigo, furonculose, acné, couperose, rougeurs de la face, herpès, plaies variqueuses, hémorroïdes, arthritisme, douleurs rhumatismales, etc., chasse la bile, dispense de se purger, rend l'intestin libre, préserve des complications grippales. Une seule dragée au repas du soir régularise les fonctions digestives. La boîte, 5 fr. 50. Env. contre mandat, 6 fr. Dépôt 1re phar...

T.S.F.

RADIO P. T. T. NORD à LILLE (286 m.). — Mardi 10 janvier à 13 h. 35 : Cours des valeurs, de la Bourse de Lille ; Arrivée des navires au Port de Dunkerque. — 19 h. 30 : Cours des engrais et tourteaux, Cours du sucre. — 19 h. 45 : Cours d'espéranto, par M. Trettin. — 20 h. 30 : Radio-Diffusion offerte par l'Association d'Amateurs Radio-Roubaix, du grand concert symphonique de l'Association des Professeurs du Conservatoire de Roubaix, sous la direction de Maître François Bousquet, 1er grand prix de Rome, Directeur du Conservatoire de Roubaix ; avec le concours de Mme Suité-Carpentier, pianiste, professeur au Conservatoire de Roubaix ; M. Debonnet, violoniste, soliste des Grands Concerts de Paris ; M. Jamet, harpiste, soliste des Grands Concerts de Paris.

Programme consacré à la Musique Russe et Orientale.

1. « La Cosatchaque », de Tayonijsky.
2. Dans les steppes de l'Asie Centrale » de Borodine.
3. Fantaisie pour violon et orchestre de Rimsky Korsakoff, par M. DESBONNET.
4. Gymnopédie : a) Danse grecque, de Erick Satié ; b) Sérénade, de Borodine ; c) Prélude, de Prokofieff, par M. JAMET harpiste.
5. Antar de Rimsky Korsakoff
6. a) Vocalise, de Rachmaninff ; b) Le coq d'or de Rimsky Korsakoff ; c) Orientale, de César Cuin, par M. DESBONNET, violoniste.
7. Danses Polovtsiennes, de Borodine extraite du Prince Igor.

Informations du « REVEIL DU NORD ».

RADIO-PARIS (1750 m.). — 8 h. : Informations revue de la Presse. — 10 h. 30 : Informations. Dix minutes de musique. — 12 h. 30 : 1. Rosamonde ; 2. Rapsodie norvégienne ; 3. Chanson intime ; 4. Les heures dolentes ; 5. Impressions provençales ; 6. Elégie ; 7. Miramar ; 8. Berceuse ; 9. En badinant ; 10. Chansons tziganes ; 11. Madame Butterfly.

Au cours du concert : Informations. 13 h. 50 et 15 h. 30 : Cours. 15 h 40 : 1. Pastels d'enfants ; 2. Sonate ; 3. Berceuse ; 4. a) Prélude ; b) Danse rituelle du feu ; 5. Cotillon III ; 6. Concerto ; 7. Petite suite. — 16 h. 45 : Cours. 19 h. 45 : Cours d'anglais élémentaire. — 20 h. Communiqué agricole. — 20 h. 15 : Cours : Résultas des courses : Communiqués divers. — 20 h. 30 : Radio-Concert : Samson et Dalila, sélection.

TOUR EIFFEL (2.650 m.). — 17 h. 45 : Le Journal parlé. — 19 h. 10 : Prévisions météorologiques. — 19 h. 30 : Premier quatuor ; Conte de fées ; a) Arioso ; b) Chacone. — 20 h. 30 : Université par T. S. F. La demi-heure des voyages M. Henry Mercadier : « Le pays basque ». M. Desdomaine-Hugon : « Les Etats-Unis ». M. Gaston Gros : « Mœurs et traditions ».

TOULOUSE (392 m.). — 10 h. 15 : Pastorale. — 12 h. 30 : Countesse Maritza. — 12 h. 45 : Marche des cambrioleurs ; 2. Barcarolle ; 3. The little dancer ; 4. Intermezzo de Cavalleria ; 5. Boccace ; 6. El enamorado ; 7. Bluets et coquelicots ; 8. Clair de lune ; 9. Babil d'enfant ; 10. Phryné ; 11. Sérénade mutine ; 12. Angelina ; 13. Sévilla ; 14. Thanks for the buggy ride. — 17 h. 30 : Causerie agricole. — 17 h. 30 : The birth of the blues. — 20 h. : Who Wouldn't. — 20 h. 45 : L'amoureux sorcier, 1re, 2e et 3e parties ; Semirants, 1re et 2e parties ; : La Valse, 1re, 2e, 3e et 4e parties ; Le Mariage de Figaro, ouverture, Seconde partie (tangos) : Acuerdate, Yvette, Oh ; Pimpranella, Old spain, Olvido, Florecita, Tango oriental, Amarantina, Cadix, Juanita.

LONDRES (361 m. 4) et **DAVENTRY** (1.604 m.). — 11 h. : Quatuor. — 12 h. : Sextette Carlton Mason. 15 h. : Quatuor. — 16 h. : Orchestre. — 17 h. 15 : Pour les enfants. — 18 h. : Gramophone. — 19 h. 15 : Sonate num 6 en sol (Mozart). — 19 h. 45 : Orchestre. — 20 h. 10 : Prélude du 4e acte de La Traviata ; Ouverture de l'Enlèvement au Sérail ; Air du Tamino dans la Flûte enchantée ; Air des Maîtres chanteurs de Nuremberg. — 20 h. 35 : Intermède du Beggar's opéra : Carmen, 2 et 3e actes. — 20 h. 50 : Madame Buterfly, finale du premier acte. — 21 h. 35 : Vaudeville. — 23 h. 30 à 24 h. : Musique de danse.

DAVENTRY (491,8 m.). — 15 h. : Orchestre. — 16 h. : Musique militaire. — 17 h. 25 : Nelson Jackson, dans son répertoire. L'or du Rhin, sélection. — 17 h. 45 : Pour les enfants. — 18 h. 45 : Musique de danse. — 19 h. 45 : Concert de la Société Philharmonique de Liverpool. — 21 h. : Stephen Wearing, au piano. — 21 h. 15 : Suite du concert. — 22 h. 15 : Orchestre. — 22 h. 45 : Scherzo de la Septième Symphonie (Beethoven) ; Sonate pour flûte et orchestre (Bach). — 23 h. 05 à 23 h. 15 : Finale de la Septième Symphonie (Beethoven).

BRUXELLES (508,50 m). — 17 h. : Matinée de danses. — 18 h. : Emission spéciale. Cours de français. — 19 h. 45 : 1. Les Cloches de Corneville ; 2. Cantabile et scherzetto pour trompette ; 3. Là-haut ; 4. Humoresque ; 5. Fantaisie sur les mélodies hébraïques ; 6. Valse des sirènes. — 21 h. : Chronique de l'actualité ; Reprise du concert ; 7. Puddindg ; 8. Au Japon. — 21 h. 25 : Almanachs d'autrefois. Causerie. Reprise du concert ; 9. Minnetanka. — 21 h. 45 : Danses. — 22 h. 15 : Dernières nouvelles.

HILVERSUM (1060 m.). — 19 h. 50 : Récital de piano. — 20 h. 25 : Chansons de Moussorgsky. — 22 h. 10 : Musique reproduite.

LANGENBERG (468,8 m.). — 12 h. 05 : Concert de midi : Einzug der Tribunen ; Lotoblumen ; Banditensreiche ; Fantaisie sur Suppé ; Amour tzigane ; Capriccio ; La source, suite ; Patrouille anglaise. — 15 h. 30 à 16 h. 15 : Heure de la jeunesse, deux pièces gaies. — 17 h. à 18 h. Concert du soir : Marienteiange ; Isabella ; Jolanthe ; Les Maîtres-Chanteurs de Nuremberg ; Im Zigeunerlager ; Boccaccio ; Versuchung. — 16 h. 15 à 18 h. 45 : Cours de français. — 19 h. 15 à 21 h. : Musique de chambre.

NOS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Nos lecteurs sont informés que, pour recevoir un renseignement quelconque : points de droit, loyers, dommages de guerre ou culture, jardinage, T. S. F., etc., il leur suffit de couper, le dernier en-tête de notre journal et de l'envoyer avec leur nom et adresse bien lisibles, sur la demande de renseignements qu'ils formulent, à M. LE CHEF DU SERVICE DES RENSEIGNEMENTS, 186 bis, rue de Paris, à LILLE.

Joindre UN FRANC en timbres-poste pour la réponse.

LA JOURNÉE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

La Coupe de France n'est pas supprimée

A l'ordre du jour du Conseil National qui s'est tenu samedi dernier à Paris figurait un vœu de la Ligue de Paris tendant à la suppression pure et simple de la Coupe de France. En conséquence les « genss » de la ville Lumière s'employèrent activement pour obtenir gain de cause. Ils démontrèrent par A + B que la Coupe était maintenant une compétition démodée, indigne des sportifs. Ils pensaient bien, ces braves parisiens que les membres du conseil ne pourraient faire autrement que leur donner raison. Les « pôvres » en furent pour leurs frais d'éloquence ! En effet il s'avéra que la longue propagande entreprise en ce sens par eux, avait laissé intact le système de défense des partisans de la Coupe. Et le projet de la Ligue de Paris — plumez Messieurs — fut repoussé à l'unanimité moins les deux voix de Paris et du Nord.

Du Nord, qui l'aurait cru !!!

Enfin poussons un soupir de soulagement, n'est-ce pas Gambardella, la Coupe tient bon. Espérons qu'il n'y aura plus de Clovis pour vouloir la briser.

L. BERTEMONT.

LES RESULTATS DU 9 JANVIER

Association sportive Barlinoise 1 A bat Racing Club Sains par 4 buts à 2. — Barlin gagne le toss et se met de suite en action, mais les Sainsois sur une belle descente, marquent malgré le beau plongeon du gardien.

Aussitôt la remise en jeu, l'avant-centre des « rouge cerclé blanc » centre et Nencelle marque un but imparable. Le jeu se poursuit à l'avantage de Barlin qui réussit à tromper le gardien Sainsois pour la seconde fois. L'attaque bien soutenue par la ligne des demis fait de belles choses. Sains effectue des échappées dangereuses. Ce fut à la suite de l'une d'elles, que les Sainsois égaliseront profitant d'une chûte du remplaçant de Joly. La première mi-temps se termine sur un score de 2 à 2.

A la reprise, les Racingmen en « mettent un coup » mais rien ne rentre, grâce à la vaillante défense du jeune Flament et du gardien de but « Bébert ». A la 30e minute, le troisième point est marqué par l'extrême-gauche sur passe de l'inter droit Les Barlinois sont heureux mais pas pour longtemps, car aussitôt un penalty et accordé aux adversaires par l'arbitre. Il ne fut d'ailleurs pas transformé.

Il reste encore quelques minutes à jouer et Sains se décourage. L'A. S. B. en profite pour augmenter son score par un 4e but.

Considérations. — Sains, très fort en défense, ne fut guère brillant en attaque. Il est vrai qu'il avait fort à faire car la ligne des demis Barlinois sait se replier avec à propos.

A Barlin, toute l'équipe a joué avec science et mordant et mérite sa victoire, ainsi que la première place au classement, qu'elle détient depuis le début des championnats.

A Maisnil-les-Ruitz. — L'U. S. Annezin-Vendin bat l'U. S. Maisniloise par 3 buts à 1.

Amicale Athlétique Fiveloise mixte, bat Sport Ouvrier Lillois 1 B par 3 buts à 0.

Football Club de Marquette 1 A et l'A. A. Roubaix font match nul 3 buts à 3. — Match très disputé où les deux équipes rivalisèrent d'ardeur. Excellent arbitrage de M. Cornil.

— F. C. M. 1 B battue de 1 but à 0, par 2 B de l'A. A. Roubaix.

— F. C. M. 2 et A. A. R. match nul, 1 à 1.

Amicale Athlétique Fiveloise. — Réunion mensuelle jeudi 11 janvier, à 19 h. 30. Café Delcroix Tous les membres se feront un devoir d'y assister

Etoile Sportive de Bully bat 110e R. I., 2 à 0. — Excellente partie d'entraînement de deux belles équipes. Rencontre jouée devant plus de 500 personnes et par un terrain en bon état.

Le 110e gagne le toss et de suite se montre menaçant, mais la défense de Bully est en forme et rien ne passe. L'Etoile qui essaie de nouveaux joueurs commence à se mettre en place et sur une passe de Hié, Grelet envoie un bolide que le goal des fantassins ne peut arrêter Rien ne sera plus marqué jusqu'à la mi-temps

A la reprise, les fantassins domineront pendant un bon quart d'heure et Asquin fait arrêter, de justesse quelques balles dangereuses Mais Bully se reprend et par l'intermédiaire de Benoist sur passe de Bigot marquera d'un superbe crâne. La fin arrive sur ce résultat.

Les meilleurs au 110e furent Delater, Béchue et l'avant-centre.

A Bully Delean, Defossé et Savary.

— E. S. B bat U. S. Liévin par forfait.

— E. S. B. Juniors bat à Auchel les Juniors de l'Auchel par 4 buts à 1.

Union Sportive de Lezennes. — Amical de la Coiffure 1 A bat Union Sportive de Lezennes 1 A par 8 buts à 4.

— U. S. L. 1 B et Lommoise Sportive 1 B font match nul, 0 à 0.

— U. S. L. 2 bat Amical Electric Club 2, 1 à 0.

— U. S. L. Juniors A bat Sproting Club Fivois Juniors A par 7 à 1.

DEMANDES DE MATCHES

Sport Ouvrier Lillois demande matches pour ses équipes : 1 A, les 5 et 12 février, 4, 18, 25 mars, 8, 15, 29 avril et le reste de la saison

1 B : 22 janvier, 12 février, 4, 11 mars 1er avril et le reste de la saison.

Equipe 2 : 29 janvier, 12, 26 février, 11, 18, 25 mars 1er avril et le reste de la saison.

Ecrire au Secrétaire, 42, rue d'Arcole, à Lille.

L'Electric Club Lillois demande matches pour son équipe 1 A pour le 15 janvier, le matin, sur terrain adverse, ou l'après-midi sur son terrain. Ecrire ou téléphoner à M. Thilliens Charles, 180, route d'Arras, à Lille. Téléphone : B. 26.

Sport Ouvrier Lillois. — Les membres actifs sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le mercredi 11 courant, au siège, rue d'Arcole, 42, à 7 h. 30. Présence indispensable

BOXE

Les championnats du Nord 1928 (Amateurs)

ORGANISÉS DIMANCHE A FOURMIES ONT OBTENU UN GRAND SUCCÈS

Le C. P. FOURMISIEN reste CHAMPION du NORD

UN CLUB QUI VIENT : SOUS-LE-BOIS

Les champions du Nord 1928 sont connus, nous ne nous attarderons pas et nous conviendrons que les champions des diverses catégories sont bien les meilleurs !

Avec une organisation matérielle habilement menée par les dirigeants du Club Pugilistique Fourmisien il fallait s'attendre à un succès, ce succès fut complet puisqu'une quarantaine de pugilistes se présentaient le matin aux opérations de pesée et à la visite médicale qu'assurait M. le docteur Martin, et puis malgré la concurrence de divers spectacles, il y avait une très belle salle l'après-midi, au Théâtre Municipal, elle ne ménagea pas ses applaudissements, mettant bien de côté le chauvinisme.

Pour en revenir à la séance, les opérations préliminaires terminées, les engagés des catégories mouches et coqs se rendaient à la salle d'entraînement du C. P. F., Hôtel de la Providence, où avaient lieu les premiers tours éliminatoires. Après des combats fort intéressants et vivement menés, les pugilistes suivants se classaient pour l'après-midi :

Buzin, du C. P. Fourmisien ; Louchart, de Dunkerque ; Thomas, du C. P. Fourmisien ; Bertin, du C. P. Forumisien ; Belunza, de Dunkerque, et Ducrot, du C. P. Fourmisien.

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI

Il est un peu plus de 15 heures, lorsque commence la séance de l'après-midi. Peu à peu, la salle du Théâtre s'emplit. M. Vieille, le nouveau président du C. P. F., préside, aidé par MM. Verdy, et Dewez comme arbitres : Arnould, Maréchal, Millancourt, Goutierre comme juges : O. Poulain, Clowez, J. Martin, comme chronométreurs ; Malaquin, délégué aux boxeurs.

Comme toujours, M. Gaston Mauesse remplit les fonctions de speaker.

LES ELIMINATOIRES

Il nous semble inutile de donner en détail les combats qui se déroulèrent pour les éliminatoires et nous passerons de suite au compte rendu des finales.

FINALES

Poids mouche. — Sylvert (Fourmies) bat Plouchart (Solesmes), par abandon au premier round. Les combats préliminaires de Sylvert et de Plouchart nous permirent de voir en présence deux jeunes pugilistes qui feront certainement parler d'eux. Dès le coup de gong, les deux adversaires s'observent, Sylvert qui a acquis un k.-o. au match précédent est confiant ; il touche par quelques gauches qui donnent à réfléchir à son adversaire. Sylvert force l'allure et place quelques belles séries ; c'est la fin, Plouchart abandonne ; le meilleur est champion du Nord

Poids coq. — Thomas (Fourmies) bat Ducrot (Fourmies) par abandon.

La finale de la catégorie poids coq oppose deux Fourmisiens Thomas semble avoir plus de métier et il forcera son courageux adversaire à abandonner au second round.

Poids plume. — Crion Sous-le-Bois bat Bertin (Fourmies) aux points. Nous connaissions Crion, mais pas le Crion qui eut raison du Fourmisien Bertin, dimanche Crion a fait d'énormes progrès sous la direction de M. Rivière. Il fut incontestablement le meilleur poids plume. Le combat Crion-Bertin fut peut-être le plus disputé de la séance. Bertin qui ne peut plus faire les « coqs » se trouvait désavantagé ; se reprendra-t-il aux championnats des Flandres ?

Poids légers. — Kicken, de Dunkerque bat Cartegnies de Solesmes, par abandon. Kicken a également mérité son titre. Cartegnies dut abandonner en peu de temps.

Mi-moyens. — Delhaye (Sous-le-Bois), bat Vandenberghe, de Dunkerque, pour coups bas répétés. Nous allions sans doute assister à trois beaux rounds, il n'en fut rien, le Dunkerquois étant disqualifié pour coups bas répétés. Espérons revoir Delhaye et Vandenberghe aux championnats des Flandres.

Moyens. — Théo Boquillon (C. P. Fourmies), bat Rousseau (Lille) par abandon. Bouquillon est en grande forme, nous ne serions nullement étonnés qu'il joue cett année encore un grand rôle aux championnats de France. Bouquillon acquit les victoires faciles En finale il contraignait le Lillois Rousseau à abandonner à la première reprise. Rousseau évitait ainsi une belle correction.

Mi-lourds. — Fernand (Onnaing) champion sans adversaire.

Lourds. — Delattre (Lille) champion sans adversaire.

Cette année encore, le Club Pugilistique a conservé la suprématie, enlevant trois titres, ceci fait grandement honneur aux professeurs Michel et Rearetti. Les pugilistes Fourmisiens ne vont pas en rester là, après un beau début nous aurons certainement le plaisir de les revoir en belle forme aux championnats des Flandres, fin février ou début de mars, également à Fourmies

Nous citerons la très belle tenue de la salle Rivière de Sous-le-Bois Le sympathique professeur présentait deux élèves sur qui il fondait de grands espoirs, tenant compte des excellents conseils reçus Crion et Delhaye triomphaient.

Les autres titres allèrent à Onnaing Fernand n'ayant pas de concurrent. Nous aurions aimé voir l'Onnaingeois aux prises avec le Fourmisien Delforge, malheureusement, Delforge accomplit son service militaire à Cherbourg, et les permissions sont assez rares. Peut-être verrons-nous Delforge et Fernand aux championnats des Flandres.

Le Lillois, Delattre, fut encore proclamé champion des poids lourds. Quand lui trouvera-t-on un adversaire ?

Le Dunkerquois Kicken, a sauvé l'honneur de la cité de Jean Bart. Un mot également pour es pugilistes du Boxing-Club Madeleinois ; ils ne furent pas très heureux cette fois ; ce sera partie remise.

Nous ne terminerons pas sans souligner la tenue de l'Académie des Sports de Solesmes, que préside M. Gillet. Sous les conseils de leur professeur, M. Clément, les pugilistes de Solesmes doivent bien faire à l'avenir ; encore un peu de patience et le succès couronnera les efforts des dirigeants et boxeurs Solesmois. — L. LIENARD.

ON RELÈVE UN DÉFI

Heintz, 52 kilos, relève le défi de Herman, de Tourcoing. Ecrire : Giani, B. C. M., 75, rue de Wazemmes, à Lille

CROSS-COUNTRY

LE CRITERIUM DES JUNIORS A BULLY

Brillante victoire de Marcel Pollet du F. C. de Roubaix

Dimanche dernier par un temps splendide s'est couru à Bully, le Critérium des Juniors sous le patronage de la Ligue du Nord d'athlétisme et la présidence d'honneur de MM. Labisse, président du District de l'Artois et Pérussel, président de l'Etoile Sportive de Bully.

Le départ fut donné à 14 h. 45, par M. Sorrel, d'Arras, délégué de la Ligue du Nord d'athlétisme à 60 coureurs.

Le tracé du parcours était assuré d'une façon impeccable, grâce aux commissaires fixes installés à chaque carrefour, aussi n'y eût-il aucune erreur de parcours.

Le cross fut mené à très vive allure, le 1er ayant terminé en 24 m. 42 dans un état de fraîcheur parfaite, le 2e à 5 mètres.

Les arrivées eurent lieu dans l'ordre suivant : 1. Pollet Marcel F.C.R. ; 2. Courcelles Louis, A.G.G. ; 3e. Totasse A.C.C. ; 4. Boudin A.C.C. ; 5 Lootten Albert U.S.L. ; 6. Laurent A.O. ; 7. Portejoie Lucien A.G.G. ; 8. Dupuis Gaston U.S.L.; 9 Darras (Mines de Lens) ; 10. Boulanger Louis A.G.G ; 11. Lenne Samuel C.L.A. ; 12. Gouvensais Yves O.L. ; 13. Bachelet A.C.C ; 14. Lenfant André U.S.B. ; 15. Lefebvre Jules (Mines de Lens) ; 16 Van lancker A. F.C.R. ; 17. Prothais Henri A.S. des P.T.T ; 18. Brondeheux Roger S.M ; 19 Bienfait A.O ; 20. Meerman Louis F.C.R. ; 21. Chalmandrier A.O. ; 22. Bossut Raoul F.C.R ; 23. Delis Albert F.C.R. ; 24. Provine François I.C.L. ; 25. Garnepin M. O.L. ; 26. Gallet Michel (Mines de Lens) ; 27. Ricart Robert (Mines de Lens) ; 28 Lefère Jules (Mines de Lens) ; 29 Sénéraux Marcel A.G.G ; 30. Arnandet Emile, A.S. des P.T.T. ; 31. Arnandet Henri A.S. des P.T.T. ; 32. Duhamel Arthur F.C.R. ; 33. Lézy F.C.R. ; 34. Sorrel A.O. ; 35 Lecomte A.C.C. ; 36. Marga M. A.S des P.T.T ; 37 Brunel A.O. ; 38. Fontaine A.S. des P.T.T. ; 39. Bolciu A.S. des P.T.T. ; 40. Dehay O.L. ; 41. Chrétien O.L. ; 42. Dericke Emile S.M. ; 43 Dupont J. F.C.R. ; 44. Leclercq F.C.R ; 45. Montaigne S. M. ; 46. Garcy (Mines de Lens) ; 47. Ladsous F.C.R. 48 Beukart F.C.R. ; 49. Vanden Schrieck S.M ; 50 Verbrught I.C.L.

Classement par équipes. — 1. Football Club de Roubaix avec 24 points ; 2. Mines de Lens avec 30 points ; 3. Arras-Olympique avec 33 points ; 4. A.S. sp. des P.T.T. avec 59 points ; 5 5e équipe du Football Club de Roubaix avec 67 points.

CYCLISME

LA BELLE REUNION CYCLISTE D'ARMENTIERES

Nous avons donné hier un bref compte rendu de cette réunion cycliste. Voici aujourd'hui quelques détails supplémentaires :

Les divers matches furent âprement disputés et des primes offertes par le Cyclo Club Maurice Reuler, délégué de l'U.V.F. et le Vélo-Club Armentérois furent bien accueillies du public.

MM Rau et Génicot, dirigèrent à la satisfaction de tous les différents matches qui se disputèrent sur trois et deux kilomètres

Voici les résultats techniques :

Course sur trois kilomètres : Logier bat Cousaert 3' 50" à 4' ; Rudent bat Faucheur 3' 35" à 3' 45" ; Vandaele bat Dauchy 2' 50" à 2' 58" ; Vandecastelle bat Demuysère 2'40" à 2' 50" ; Vermesch bat Decroix 2' 55" à 2' 55" 3/5 ; Debruycker bat Delange 2' 55" à 3' 15" ; Demoor bat Perrain 2' 42" à 2' 50" ; Pols bat Vandepane 3' 49" à 3' 58".

Course sur deux kilomètres. — Delangre bat Vandepaere 1' 56" à 2' 10" ; Fancehur bat Cousaert 2' 18" à 2' 30" ; Debruycker bat Rudent 1' 56" à 2 ; Demuysère bat Perrain 1' 51" à 1' 53" ; Vermesch bat Vandaele 1' 56" à 1' 56" 3/5 ; Decroix bat Dauchy 1' 56" à 1' 56" 2/5 ; Logier bat Pols 2' 25" à 2' 40" ; Demoor bat Vandecastelle 1' 30" à 1' 35".

Tout le monde se retira content avec l'espoir que l'an prochain de nouvelles épreuves soit organisées.

NATATION

CHEZ LES PUPILLES DE NEPTUNE DE LILLE

Les membres des Pupilles de Neptune sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu 10, Grand' Place le samedi 14 janvier 1928, à 7 h. 45.

Voici l'ordre du jour : Compte rendu de la situation financière, renouvellement de la commission ; paiement des cotisations.

Il existe en outre une section de natation de préparation militaire.

Pour tous renseignements s'adresser les lundi et jeudi de 7 h. 30 à 8 h. aux Bains Municipaux boulevard de la Liberté à Lille, ou écrire au secrétaire 102 rue de Jemmappes.

LUTTE

COURS DE MONITEURS

Dimanche 8 courant eut lieu à Lille, au siège de l'A.C. Wazemmes, rue Manuel, la 2e séance du cours des moniteurs organisée par la Ligue du Nord de lutte avec le concours de César Luc, moniteur-professeur général.

De nombreux lutteurs étaient présents et l'on assista à une belle séance d'entraînement.

On remarque spécialement Delos de Lesquin, Vvseur d'Hellemmes Demunter de Lille et Ponchaux de Sequedin. Ces 4 athlètes sont en très grands progrès et le professeur Luc espère bien en faire 4 champions du Nord et même Ponchaux, un champion de France.

Un semblable résultat serait la juste récompense des efforts de César Luc qui se dévoue corps et âme pour la lutte.

LA PÊCHE A L'ANGUILLE DANS NOTRE REGION

Une interprétation erronée ayant été donnée à l'article 5 de l'arrêté réglementaire permanent de la pêche fluviale dans le Pas-de-Calais par certaines sociétés ou certains pêcheurs estimant autorisé l'emploi pour la pêche à l'anguille du filet du « carreau » en tout temps et même pendant l'interdiction légale de la pêche, la direction générale des Eaux et Forêts signale à tous les présidents de Fédérations, Syndicats ou de Sociétés de pêche du département ainsi qu'aux agents de surveillance et de répression dépendant de l'administration des Eaux et Forêts, que pendant la période d'interdiction légale de la pêche aux poissons blancs, soit du lundi qui suit le 15 avril au samedi qui suit le 15 juin, l'emploi pour la pêche à l'anguille de tout autre engin que la « houpe » et notamment du filet dit « carreau » est formellement interdit.